



RÉSUMÉ

Présentation du CIAT à la 34ème Conférence Annuelle du CREDAF

L'administration fiscale au temps de l'économie numérique

Yaoundé, Cameroun - du 10 au 13 juin 2019

Francisco J. Beiner, Directeur de la Gestion Institutionnelle et des Opérations

Introduction

Ce texte de synthèse complète la présentation PowerPoint de CIAT préparée pour le 34ème Conférence annuel du CREDAF et donne un aperçu principalement sur :

- les dimensions et le croissance du commerce électronique dans l'économie globale;
- les défis posés par cette question nouvelle et complexe pour les systèmes et les administrations fiscales - en plus de ceux qui existent déjà en matière de fiscalité internationale - et
- des références ponctuelles aux possibles solutions étudiées par les organisations internationales.

Comme nous pouvons le voir dans la présentations de Ppt, elles incluent les sujets suivants:

- Les nouveaux modes commerciaux
- quelques questions sur les effets possibles sur l'économie.
- les problèmes de l'administration fiscale pour déterminer la résidence fiscale et l'établissement permanent
- des références au Plan BEPS et au Plan de travail du Forum sur l'administration fiscale pour 2020, ainsi qu'aux questions débattues au sein du Groupe de travail sur l'économie numérique (TFDE), auquel le CIAT participe activement, sur les impôts sur le revenu, et qui serviront de contribution au Cadre inclusif de l'OCDE pour établir les lignes directrices correspondantes en matière de fiscalité des entreprises ;
- Enfin, nous commenterons certains des progrès réalisés par les administrations fiscales latino-américaines à l'ère du numérique.



Le poids des entreprises numériques dans l'économie globale

Quant aux entreprises les plus importantes, tant par leur cours boursier que par leur taille, Standard & Poors identifie les 10 plus grandes entreprises mondiales dans l'ordre suivant, avec les 4 plus grandes entreprises appartenant à l'économie numérique :

Apple Inc.; Microsoft Corp; Amazon.com Inc.; Facebook Inc.; Johnson & Johnson; Berkshire Hathaway; JP Morgan Chase & Co; Exxon Mobil Corp; Alphabet Inc A ; Alphabet Inc C.

Modèles d'affaires

En plus de ce que nous appelons le modèle Business to Consumer (B2C), Business to Business (B2B) et Consumer to Consumer (C2C), nous incluons en images la classification de notre collègue Santiago Díaz de Sarralde (voir document de travail CIAT DT n° 06 de 2018, sur Fiscalité, numérisation et économie numérique), qui incorpore également les problèmes et solutions possibles, comme suit :

1. Commerce électronique transfrontalier

Modèles d'affaires	Revenu des Sociétés	TVA
1.1. La société non-résidente vend directement au consommateur	Possible omission de l'impôt à la source. Les problèmes de relations commerciales	
1.2. Société non résidente dépendante d'actions /données du marché.	BEPS 7: adapter les traités pour établir un Etablissement Permanent. Retenue à la source ou impôt de nivellement. Mécanisme d'enregistrement. Rétention intermédiaires.	Élimination des exemptions de faible valeur. Systèmes d'enregistrement des non-résidents. Rétention des intermédiaires. Auto-impact sur le B2B.
1.3. Nouveaux services numériques: IAAS – PAAS-3D.	Caractérisation des revenus aux fins des traités, "EP virtuel" par "présence économique significative"	



2. Les entreprises numériques qui sont générées avec des données/informations fournies par les utilisateurs eux-mêmes.

Modèles d'affaires	Revenu Sociétés TVA	Personnes
2.1. Rentabilité indirecte des données des utilisateurs	<u>Revenu:</u> EP virtuel Rétention sur compte ou taxe de mise a niveau Rétention intermédiaires	
2.2. Économie Collaborative.	<u>TVA:</u> élimination des exonérations de faible valeur. Systèmes d'enregistrement des non-résidents Rétention intermédiaires. Auto-impact sur le B2B.	Plates-formes de collaboration. Suivi Internet, croisement des données, inspections. Clarification Juridique des relations industrielles
3. Cryptomonnaies (ICO)	Fiscalité des crypto-monnaies et des ventes par tokens TVA: Taxation des ventes	Taxer les plus-values en tant qu'actif et l'activité minière en tant qu'activité économique. Impôt sur la propriété. Obligations en matière de rapports

Internet of Things (Iota) et *Big Data*

Sur l'internet des objets (IoT), nous ne le citerons que pour faire référence aux **Big Data** qui peuvent être générées lorsque de nombreux utilisateurs utilisent une application.

Ces Big Data pourront générer des informations d'utilité publique ; ou sur les tendances des gens à des fins commerciales, pour ne citer que les principales.

Waze : est l'exemple d'un réseau d'information d'utilisateurs individuels pour identifier les meilleures options d'itinéraires de véhicules dans les zones ou les heures de plus grand trafic ;

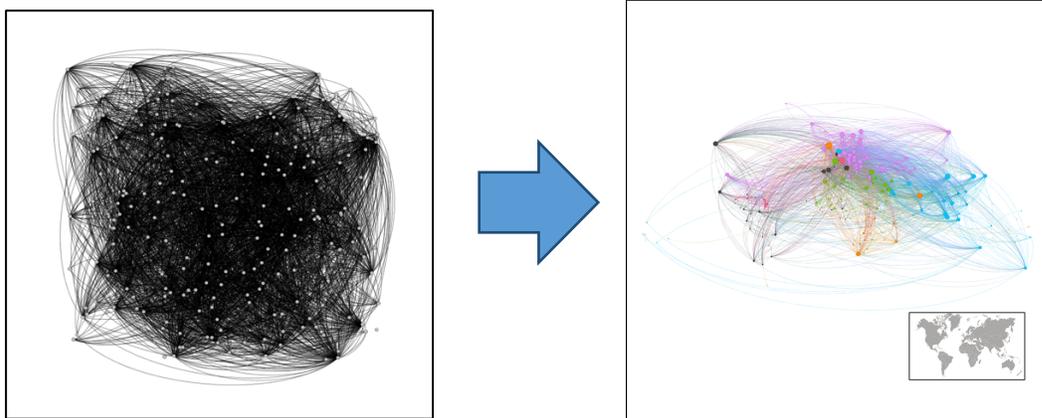
Et les réseaux sociaux sont le meilleur exemple de transparence de nos goûts, de nos opinions et de nos préférences, qui guident les entreprises à nous offrir des produits et services en fonction de notre profil économique et social.



Big Data et analyses de réseaux

Dans une étude introductive réalisée par Santiago Diaz de Sarralde au CIAT, le réseau mondial des conventions préventives de double imposition signées entre pays au niveau mondial a été analysé.

L'ensemble des données des accords signés est représenté dans le tableau de gauche, qui reflète une grande quantité d'informations qui, à l'aide d'outils d'analyse de réseau, nous permettent d'identifier (image à droite) les relations des accords entre les différents centres/pays.



4eme Révolution industrielle

La question de savoir si la 4e révolution technologique entraînera des pertes d'emplois et, par conséquent, une baisse des recettes fiscales pour ce concept est une question absolument discutable.

Il semble plutôt qu'à mesure que de nouveaux modèles d'affaires sont créés, de nouvelles possibilités d'emploi plus nombreuses sont également créées.



Difficultés à caractériser les opérations de l'économie numérique

a) L'identification du vendeur: Dans le pays du marché, l'enregistrement ou toute forme d'identification n'est pas envisageable lorsque les sociétés non résidentes vendent à distance à des résidents. Les difficultés de cette identification sont liées à la protection de la vie privée et à la réglementation financière ;

b) L'identification du consommateur: certaines options pour identifier le consommateur, comme les adresses contenues dans la prestation de services, le suivi de l'IP employé par le consommateur / utilisateur, ou les données de la carte de crédit.

c) La détermination des volumes d'activités: il peut être difficile de déterminer le total des ventes d'une société étrangère dans le pays du marché.

Ces informations peuvent, dans certains cas, être obtenues auprès de consommateurs et d'intermédiaires qui encouragent le paiement de telles ventes.;

d) L'échange d'informations avec l'étranger est également difficile : il n'est pas facile de définir dans quel pays le vendeur est résident, pour demander un éventuel échange d'informations entre autorités fiscales.

En résumé, la détermination du Nexus Fiscal en tant que résidence fiscale et établissement permanent des entreprises de l'économie numérique ne correspond pas à la législation et à la réglementation en vigueur applicables par nos administrations fiscales.

La notion d'EP détermine la présence économique d'une entreprise étrangère dans un état au moyen de critères objectifs, déterminant les circonstances dans lesquelles une entreprise étrangère peut être considérée comme suffisamment intégrée dans l'économie de l'état pour justifier l'imposition de cet état.

Ce qui pourrait être une présence économique numérique dans le pays de marché n'a pas été défini et comment cela s'appliquerait pour établir le lien et le type d'imposition dans le pays de résidence et de la source.

Tout ceci a des effets sur la fiscalité directe et indirecte.

L'économie numérique dans le cadre du plan d'Action BEPS

Action 1: relever les défis de l'économie numérique en matière de fiscalité

- L'absence de " lien " avec le contribuable
- La création de valeur
- Où sont générées les données négociables?
- Caractérisation des revenus des nouveaux modèles d'affaires



Dans le cadre du projet BEPS, nous pouvons mentionner les autres actions connexes:

- Action 2, sur les effets de neutralisation des mécanismes hybrides pour éviter une double exonération ou double déduction des impôts ;
- Action 7, relative à l'établissement permanent ;
- Action 8, sur les prix de transfert, en particulier en ce qui concerne les biens incorporels ; et
- Action 13, sur la nécessité d'accroître la documentation sur les prix de transfert pour une plus grande transparence.

Groupe de travail de l'OCDE sur l'économie numérique (TFDE) et Forum des administrations fiscales

Le CIAT participe activement à ce groupe de travail sur l'impôt sur le revenu, en discutant et en élaborant des propositions et des solutions possibles qui serviront de contribution au Cadre inclusif de l'OCDE pour établir les lignes directrices correspondantes pour l'imposition des sociétés ;

Forum d' Administration Fiscale de l'OCDE - FTA (Plénière N° 12, 26 et 27 de mars dernier)

Le communiqué de la Plénière définit 4 lignes d'action dans le plan de travail pour 2019 - 2020

- Progrès en matière de BEPS et de certitude fiscale
- Amélioration de la coopération fiscale.
- Soutenir la numérisation des administrations.
- Améliorer la capacité de gestion des administrations fiscales des pays en développement

FTA – OECD – Cadre inclusif – digitalisation de l'économie

Comme nous le savons, la semaine dernière, les 129 pays membres du Cadre inclusif de l'OCDE se sont mis d'accord sur un programme de travail pour parvenir à un nouvel accord mondial sur la fiscalité des entreprises multinationales.



Le premier pilier déterminera des solutions possibles pour:

- déterminer où l'impôt doit être payé;
- déterminer sur quelle base ("nexus") l'impôt doit être payé;
- quelle proportion des profits pourraient ou devraient être taxés dans les juridictions de résidence des clients ou usagers

Le second pilier étudiera pour:

- garantir que les groupes multinationaux de l'économie digitale paient leurs taxes.

Comme nous pouvons le constater, les thèmes sont:

- Source et résidence
- Établissement Permanent
- Assiette (base) fiscale
- Difficulté de déterminer la juridiction dans laquelle s'opère la création de valeur

Les progrès dans les administrations fiscales d'Amérique Latine

Sans aucun doute, l'innovation technologique et les communications appliquées à la gestion de l'administration fiscale nous permettent aujourd'hui de disposer d'une information plus fiable, opportune et massive à des niveaux difficiles à imaginer il y a quelques années.

Ce qui précède, plus spécifiquement associé à la focalisation de la fiscalisation et du contrôle fiscal sur des paramètres d'analyse des risques, crée en même temps pour l'administration fiscale des conditions permettant d'améliorer les possibilités de faciliter le respect volontaire de l'impôt par les contribuables, et rendu obligatoire, dans une mesure non moindre, pour ceux qui, à un moment donné, ne respectent pas ou tentent de contourner l'impôt.

Dans plusieurs pays d'Amérique latine, non seulement dans les économies émergentes mais aussi dans les pays en développement, les administrations fiscales ont adopté la **facturation électronique** utilisée dans ses différentes variantes par les administrations fiscales d'Argentine, du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de l'Équateur, du Guatemala, du Pérou et de l'Uruguay.

Actuellement en phase pilote en: Colombie, Panama, Paraguay et République dominicaine.



De même, les **Déclarations pré-remplies par l'administration** peuvent se proposer aux contribuables sur la base des informations de facturation, utilisant la Taxe sur la Valeur Ajoutée ; et sur la base des informations de revenus, retenues et paiements en compte, la proposition pré-remplie de déclaration annuelle de l'Impôt sur le Revenu pour personnes physiques.

Considérations finales

En ce qui concerne les défis déjà posés par la nouveauté et la complexité de l'économie numérique, il est clair qu'il reste encore beaucoup à étudier et à discuter, en négociation internationale et, de même, d'analyser les initiatives indépendantes des pays sur les solutions à la taxation de l'économie numérique.

Toute cette évolution est en plein développement, d'une part, à partir des nouvelles lignes directrices internationales à l'étude sur ce sujet, d'autre part, des nouveaux modèles d'affaires développés par les entreprises, et, en particulier, des résultats générés par les mesures concrètes appliquées par différents pays pour la fiscalité de l'économie numérique. Ils seront déterminants pour leur prise en compte éventuelle par les autres systèmes fiscaux et les administrations fiscales.

Sources:

CIAT, Díaz de Sarralde, DT N° 06 2018, Tributación, digitalización y Economía Digital;
CIAT, Díaz de Sarralde, Blog enero 2019, Tributación, digitalización y Economía Digital;
CIAT, Raul Zambrano, Oct 2018, CIAT/IOTA Lisbon Summit on Digital Economy and Taxation;
CIAT, Declaration de la 53^a Assemblée Générale, Mai 2019, sur le facteur humain dans l'Administration fiscale. (Voir Annexe)
FTA OECD Twelfth Plenary Meeting 2019, Santiago de Chile Communiqué
OECD, BEPS Action Plan



Annexe

Résolution Technique de la 53ème Assemblée Générale du CIAT

La Havane, le 23 Mai 2019.

Considérant:

Que le cadre juridique en constante amélioration a été apportée aux administrations fiscales des pouvoirs supérieurs pour la réalisation de ses objectifs et l'investissement dans la technologie et l'infrastructure a élargi la couverture des services aux contribuables, et l'amélioration du contrôle fiscal afin de promouvoir l'observation volontaire des obligations fiscales en permettant de nouveaux modèles de processus de gestion fiscale, la gestion des risques et la conformité coopérative.

Ce développement organisationnel dans les administrations fiscales constitue une base solide qui nous permet de construire des conditions favorables qui renforcent la culture de l'organisation, en l'orientant vers la fourniture de services efficaces de haute qualité et l'amélioration des actions de lutte contre la fraude et l'évasion dans un environnement de normes éthiques élevées qui favorise un plus grand consensus public autour de la fiscalité comme un instrument de l'État pour favoriser le développement.

Le fait que l'environnement économique en constante évolution pose de nouveaux défis pour combattre et prévenir la fraude fiscale et l'évitement fiscal dans un contexte de transformation numérique, de mondialisation de l'économie, d'émergence de mesures fiscales unilatérales contraires aux normes mondiales et d'augmentation de la perception de la corruption, rend impérative l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des administrations fiscales accompagnée d'une lutte frontale et énergique contre la corruption.

Que le talent humain des administrations fiscales repose sur le rôle créatif et le lien avec le contribuable et, sur cette base, sur la nécessité permanente de s'efforcer de développer les compétences du personnel et de construire un environnement et des conditions propices pour attirer, développer et reconnaître les personnes pour leurs résultats.



L'Assemblée Générale,

Décide:

Recommander aux administrations fiscales des pays membres du CIAT:

Premièrement: encourager l'amélioration de la conception institutionnelle des administrations fiscales

1. Évaluer en permanence les conditions sociales et le service public (national/local), pour ajuster la conception institutionnelle des administrations fiscales, en leur donnant suffisamment de flexibilité pour répondre en temps voulu aux changements de l'environnement sans compromettre la réalisation de leurs objectifs.
2. Poursuivre l'amélioration de l'utilisation des TIC et des modèles de gestion des processus et d'information fiscale afin d'accroître le nombre et la qualité des services fournis aux contribuables.
3. Renforcer les systèmes de suivi et de contrôle par la conception et l'application d'indicateurs de performance institutionnelle permettant d'ajuster les objectifs de gestion en fonction des résultats obtenus.
4. Adopter une structure organisationnelle conforme à la stratégie et aux modèles de gestion établis en fonction des missions et des objectifs, adaptée au contexte et suffisamment souple pour répondre en temps voulu à l'évolution continue et rapide du contexte institutionnel.
5. Attribuer, quel que soit le modèle institutionnel en vigueur, une autonomie financière, budgétaire et de gestion suffisante à l'administration fiscale, qui garantit l'utilisation en temps voulu des ressources en accélérant l'acquisition de biens et de services, pour la mise en œuvre effective des stratégies et des politiques.



Deuxièmement: Promouvoir le développement de talents dans l'administration fiscale:

1. Mettre en place ou, le cas échéant, renforcer des systèmes de carrière administrative qui comprennent des critères et des mécanismes rigoureux fondés sur le mérite personnel et la capacité professionnelle pour le recrutement, la sélection et la promotion des agents publics et des fonctionnaires.
2. Promouvoir la gestion des aptitudes par une approche fondée sur les compétences afin d'aligner les processus internes et les services du personnel au service des administrations avec le développement des compétences nécessaires dans les postes de L'administration fiscale, en encourageant dans la mesure du possible la certification des compétences clés de l'administration fiscale
3. Promouvoir la formation continue du personnel pour répondre aux besoins prioritaires liés à la réalisation des objectifs de l'administration fiscale en alignant la formation sur la carrière administratives et les responsabilités de la fonction.
4. Mettre en place une politique de rémunération et de profit réaliste, compétitive par rapport au marché, qui permette d'attirer le développement et le maintien de professionnels hautement qualifiés.
5. Développer des programmes de formation continue liés à la carrière administrative et aux compétences clés de l'administration fiscale.
6. Renforcer la culture organisationnelle par la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de qualité, de santé, de sécurité, d'environnement et de responsabilité sociale dans un climat de tolérance et d'orientation vers les résultats.
7. Innover dans la gestion du talent humain, appuyer le développement des personnes et leur réalisation dans un climat de travail favorable à la satisfaction personnelle et professionnelle.



8. Établir des mécanismes de motivation, de reconnaissance et de promotion, associés à la mesure du rendement et de la responsabilisation dans l'obtention de résultats,
9. qui peuvent se traduire par une augmentation de son engagement vers des résultats positifs en termes d'intégrité et de productivité

Troisièmement: promouvoir un consensus public sur la performance éthique des administrations fiscales

1. Renforcer les organes et mécanismes de contrôle interne pour lutter contre la corruption et les pratiques illégales, grâce à la détection des actes illicites et à l'application de sanctions disciplinaires ou punitives efficaces proportionnées à la gravité des comportements indésirables ou illégaux.
2. Institutionnaliser les systèmes de promotion de l'intégrité et de l'éthique en adoptant une approche proactive et préventive à l'égard des comportements non tolérés ou illégaux qui affectent la gestion de l'administration fiscale et la confiance du public, faisant de l'éthique une valeur fondamentale dans la culture organisationnelle.
3. Adopter des codes qui établissent clairement les comportements à observer par les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, tant en ce qui concerne les relations internes avec leurs collègues, leurs subordonnés et leurs supérieurs hiérarchiques, ainsi qu'avec les contribuables et la société dans son ensemble, qu'en adoptant des mesures préventives ou en encourageant une bonne conduite
4. Assurer la transparence et la responsabilité de la direction de l'administration fiscale grâce à la divulgation exhaustive de renseignements susceptibles d'intéresser la société et, en même temps, encourager et faciliter le contrôle de cette gestion, que ce soit par le contribuable individuellement, ou par la société dans son ensemble.
